

POLLINIS

STOPPONS L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025



POLLINIS EST UNE ONG INDÉPENDANTE QUI AGIT POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET POUR UNE AGRICULTURE QUI RESPECTE TOUS LES POLLINISATEURS. FINANCÉE EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS, POLLINIS EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 SANS BUT LUCRATIF.

Avec son abdomen rayé de noir et jaune, il arbore les traits d'une guêpe. Il s'agit là d'une espèce de syrphe – deuxième pollinisateur au niveau mondial, après les abeilles – butinant une fleur locale. En 2022, l'UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) révélait que plus d'un tiers des populations de syrphes est menacé d'extinction en Europe.



SOMMAIRE

ÉDITO	5
LE TEMPS FORT DE 2025	6
2025 EN QUELQUES CHIFFRES	9
1. QUI SOMMES-NOUS ?	10
Une équipe engagée	10
Notre combat	11
Nos modes d'action	12
Nos valeurs	14
2. NOS ACTIONS	16
POUR EN FINIR AVEC LES PESTICIDES CHIMIQUES EN FRANCE	16
POUR FAIRE FACE AUX LOBBYS DES PESTICIDES CHIMIQUES, EN EUROPE	19
POUR PARER AUX RISQUES MAJEURS QUE FONT PESER LES BIOTECHNOLOGIES SUR L'ENVIRONNEMENT	21
POUR ALERTER SUR L'URGENCE DU DÉCLIN DES POLLINISATEURS, ET DOCUMENTER LA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN	23
POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE	25
POUR DÉCUPLER SON IMPACT ET DONNER PLUS DE FORCE À SES COMBATS	26
LES COMBATS DE POLLINIS : UNE MOBILISATION CITOYENNE AMPLIFIÉE PAR LES MÉDIAS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX	28
NOS PARTENAIRES	32
3. BILAN FINANCIER	35
Compte d'emploi des ressources	35
Compte de résultat	36
Bilan simplifié	37

Victoire historique du Vivant
au Pérou : pour la première fois
dans le monde, un insecte obtient
des droits juridiques.

Deux communes péruviennes
ont reconnu, fin 2025, des droits
à 175 espèces d'abeilles
amazoniennes mélipones (sans
dard), indispensables à la flore
tropicale. Les autorités peuvent
désormais intervenir dès
qu'une colonie est menacée
et ainsi contribuer au maintien
de la biodiversité.



CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,



Grâce à votre soutien, **POLLINIS a remporté des victoires décisives cette année.** Je suis fière de partager avec vous le bilan des actions que **nous avons accomplies ensemble** pour protéger les pollinisateurs et le Vivant.

Cette année encore, notre force collective a fait la différence. En mobilisant des centaines de milliers de citoyens et de citoyennes, POLLINIS a continué de s'opposer fermement aux pesticides tueurs d'abeilles et à la dérégulation des nouveaux OGM et de ses biotechnologies en France et en Europe. Face aux pressions des lobbys de l'agrochimie, votre engagement est le garant de notre indépendance et de la poursuite de nos combats juridiques et scientifiques.

En 2025, la justice a tranché sur l'utilisation des pesticides tueurs d'abeilles. Aux côtés de ses alliés de *Justice pour le Vivant*, POLLINIS a obtenu une victoire juridique historique pour la biodiversité. Le 3 septembre 2025, la cour administrative d'appel de Paris a condamné l'État à revoir ses méthodes d'homologation des pesticides, et les autorisations existantes de mise sur le marché, pour les aligner sur les dernières connaissances scientifiques. Cette décision inédite constitue un précédent majeur : elle ouvre la voie à des actions similaires à travers toute l'Union européenne. Les détails de notre recours, porté depuis plus de cinq ans, sont à retrouver aux pages 6 et 7.

Depuis plus de dix ans, POLLINIS combat sans relâche les pesticides neurotoxiques pour les abeilles. L'année 2025 restera celle d'une mobilisation historique et d'une offensive juridique contre la proposition de loi rétrograde du sénateur Laurent Duplomb, qui menaçait de réintroduire les néonicotinoïdes. POLLINIS a pu compter sur ses experts pour faire bouger les lignes. Portés par la voix de millions de Français, nous avons œuvré pour rétablir la vérité scientifique et empêcher le retour du pesticide tueur d'abeilles. Une stratégie payante : l'article 2 du texte a été censuré, interdisant le retour de l'acétamipride dans nos champs.

Pour la première fois, une motion contre les dérives de la biologie de synthèse a franchi les portes d'une arène internationale capitale. C'est au Congrès mondial de la nature, là où se dessinent les stratégies mondiales de protection de la biodiversité, que POLLINIS s'est mobilisée, aux côtés de 90 organisations pour exiger l'arrêt de la dissémination d'organismes sauvages génétiquement modifiés dans les écosystèmes. Face aux risques de conséquences irréversibles liés au forçage génétique et d'autres technologies non testées, nous avons défendu le principe de précaution. Tant que les effets sur l'environnement ne seront pas pleinement compris et maîtrisés, la prudence doit impérativement l'emporter. En 2026, POLLINIS restera en première ligne pour appeler les instances internationales à soutenir cette mesure de sauvegarde indispensable.

Grâce au soutien des citoyens mobilisés à nos côtés, POLLINIS parcourt le territoire national depuis plus d'un an pour évaluer la contamination des espaces protégés. En 2025, nos analyses ont révélé la présence de près de 50 pesticides, dont certains interdits depuis longtemps. Cette pollution silencieuse souligne l'importance de renforcer la surveillance de ces refuges pour les pollinisateurs, tels que les abeilles, les papillons ou les syrphes.

Sans votre soutien, rien de tout cela ne serait possible. POLLINIS tire sa force de sa totale autonomie. Comme vous le savez, POLLINIS est strictement indépendante vis à vis de tout pouvoir ou intérêt économique. C'est votre générosité qui, chaque jour, assure la pérennité de notre combat pour le Vivant.

UN IMMENSE MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Sophie Ventura
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

VICTOIRE HISTORIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ABEILLES : POLLINIS FAIT À NOUVEAU CONDAMNER L'ÉTAT DANS LE RECOURS JUSTICE POUR LE VIVANT



© Philippe Besnard

Le vendredi 6 juin 2025, après deux heures d'audience, les représentants de *Justice pour le Vivant* sortent du tribunal avec le sourire : les recommandations de la rapporteure publique vont dans le sens du recours porté par les cinq associations.

Le 3 septembre 2025, la cour administrative d'appel de Paris a une nouvelle fois reconnu la responsabilité de l'État et des pesticides dans l'effondrement de la biodiversité. Par cette décision historique, la justice franchit un cap : elle ordonne à l'État d'actualiser ses protocoles d'évaluation des risques des pesticides et de réexaminer les autorisations de mise sur le marché (AMM) jugés insuffisamment protectrices du Vivant. Retour sur une avancée majeure pour la biodiversité, portée par POLLINIS et les associations de *Justice pour le Vivant*.

Deux ans après une première condamnation de l'État, le 29 juin 2023, la justice administrative marque un tournant décisif pour la biodiversité. Face à la pollution massive des écosystèmes et à l'effondrement du Vivant, elle ordonne à l'État d'actualiser les protocoles d'évaluation des pesticides, actuellement obsolètes et défaillants.

Cette victoire majeure intervient dans un contexte de mobilisation citoyenne d'ampleur contre les pesticides, notamment en réaction à la proposition de loi Duplomb visant à réintroduire certaines substances néonicotinoïdes. Elle consacre la convergence entre les alertes scientifiques et le droit, et marque une avancée décisive pour les organisations environnementales, dont POLLINIS, qui dénoncent depuis des années les risques associés à ces substances.

FAIRE PRIMER LA SCIENCE SUR LES INTÉRÊTS DE L'AGROCHIMIE

Depuis 2021, POLLINIS – aux côtés des associations de *Justice pour le Vivant* dont Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos Pieds, ANPER-TOS et l'ASPAS – se bat pour faire reconnaître la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité et obtenir des mesures concrètes pour les abeilles et les écosystèmes. C'est désormais chose faite grâce à cette décision de justice historique.

Après avoir donné raison aux associations requérantes en première instance, les magistrats sont allés encore plus loin dans leur décision, en exigeant, pour la première fois, le réexamen des AMM défaillantes et la réforme des protocoles sur la base des dernières données scientifiques. Cette décision est révolutionnaire : alors que près de 30 % des espèces d'insectes sont menacées d'extinction en Europe et dans le monde, elle impose, pour la première fois, que la science prime sur les intérêts financiers des fabricants de pesticides.

Pour POLLINIS, le combat contre l'extinction des insectes pollinisateurs, dont dépendent 84 % des espèces cultivées sur le continent, exige une actualisation en profondeur des protocoles d'autorisation des pesticides. Désormais, le gouvernement est tenu, via l'ANSES, de mettre en œuvre des évaluations conformes aux exigences européennes et réellement protectrices de la biodiversité. Il est notamment attendu un renforcement drastique de l'évaluation de la toxicité des pesticides sur les espèces non ciblées, telles que les abeilles solitaires et les bourdons.

Justice pour le Vivant est la première action en justice citoyenne au monde visant à faire reconnaître la responsabilité juridique d'un État dans l'effondrement du Vivant et la sixième extinction de masse. Pour la première fois en France et en Europe, un tribunal a officiellement reconnu le lien de causalité direct entre leurs pesticides et le déclin de la biodiversité. Il a également admis que la contamination généralisée de l'environnement constitue une atteinte réelle et documentée à notre santé, ainsi qu'à celle de nos enfants. Inédite à l'échelle européenne, cette action pourrait ouvrir la voie à des recours similaires dans d'autres pays membres de l'Union.

Le combat se poursuit : pour la première fois, Phyteis, qui intervenait jusqu'alors en soutien à l'État, a formé à ses côtés son propre pourvoi en tant que partie principale. Malgré ce recours devant le Conseil d'État en octobre 2025, la décision de justice de la CAA reste exécutoire, le pourvoi n'étant pas suspensif. Les équipes de POLLINIS ont déjà identifié une liste de pesticides prioritaires à réexaminer et mettent tout en œuvre pour contraindre l'État à réformer, sans délai, le système d'évaluation et d'autorisation des pesticides.

VU DANS LIBÉRATION



LIBÉRATION - 6 JUIN 2025

**« Un grand pas en avant »
Protection de la biodiversité :
la justice pourrait contraindre
l'État à revoir l'évaluation
et l'autorisation des pesticides**

*Les ONG à l'origine du recours ont salué
les conclusions de la rapporteure publique
lors de l'audience en appel et espèrent désormais
une décision positive des juges début juillet.*

RETOUR SUR LES DATES CLÉS DU RECOURS JUSTICE POUR LE VIVANT

OCTOBRE 2025

L'État et le lobby des pesticides Phyteis se pourvoient en cassation.

3 SEPTEMBRE 2025

POLLINIS obtient une victoire historique. L'État est de nouveau condamné : la justice reconnaît la défaillance des protocoles de mise sur le marché des pesticides et demande, pour la première fois, la réévaluation des autorisations de ces substances.

29 AOÛT 2023

L'État fait appel pour échapper à sa condamnation. Les ONG font également appel pour durcir les obligations de réforme des protocoles d'évaluation et pour corriger les failles de l'évaluation des risques des pesticides.

29 JUIN 2023

Jugement historique : le Tribunal condamne l'État français à réduire l'usage des pesticides.

1^{ER} JUIN 2023

Audience au Tribunal administratif. Fait marquant : seul l'avocat de Phyteis siège sur les bancs de la défense, le gouvernement étant absent.

10 FÉVRIER 2023

Phyteis (lobby des fabricants de pesticides) intervient officiellement dans le recours pour soutenir l'État.

10 JANVIER 2022

Dépôt du recours au Tribunal administratif de Paris.

9 SEPTEMBRE 2021

POLLINIS et Notre Affaire à Tous attaquent l'État français pour manquement à ses obligations de protection du Vivant.

La Trichie fasciée, est une espèce de la famille des coléoptères. Communément appelée « scarabée abeille », sa pilosité et ses couleurs rappellent celles des bourdons. Cette apparence lui permet d'échapper à certains prédateurs. Tout comme les hyménoptères – dont les abeilles et les guêpes – de nombreux insectes coléoptères participent à la pollinisation, indispensable à la vie sur terre.



151 ARTICLES

reprenant nos combats
et nos actions en faveur
des pollinisateurs et du Vivant

1 DÉCRET

attaqué pour garantir
l'indépendance de l'ANSES

**1 CONTRIBUTION DÉPOSÉE
DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL**

pour censurer la loi Duplomb et le retour de l'acétamipride

**3 VICTOIRES MAJEURES
CONTRE LES PESTICIDES**

- le Tribunal de l'UE sanctionne les prolongations automatiques du Boscalid
 - la justice ordonne à l'État d'actualiser
ses protocoles d'évaluation des pesticides
- la CJUE impose la transparence sur les délibérations liées aux pesticides

**100 000
CITOYENS**

ont signé la pétition
pour stopper la dérégulation
des pesticides en Europe

**PLUS DE
90 000
ABONNÉS**

sur l'ensemble
de nos réseaux sociaux

SUR INSTAGRAM,

notre communauté a plus que doublé, passant de
14 000 abonnés fin 2024 à **31 000** fin 2025 !

1. QUI SOMMES-NOUS ?

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

L'année 2025 marque un tournant pour POLLINIS avec l'accueil d'une nouvelle déléguée générale. Grâce au renforcement de son équipe, l'équipe intensifie son combat contre l'effondrement de la biodiversité.

Forte du soutien de plus d'un million de citoyennes et de citoyens, l'association mobilise la science et le droit pour documenter la toxicité réelle des pesticides sur les abeilles et le Vivant, tout en interpellant les décideurs publics français et européens. En 2025, POLLINIS a ainsi amplifié ses actions contre la dérégulation des biotechnologies et poursuivi sa lutte contre les pesticides chimiques ou génétiques dangereux pour les pollinisateurs.



Pour mener à bien sa mission, l'association s'appuie aujourd'hui sur 20 employés permanents pleinement engagés dans la protection du Vivant. Elle fait également appel à des compétences extérieures pour répondre aux besoins spécifiques auxquels ne peut répondre sa petite équipe : scientifiques, avocats, ou encore photographes, vidéastes et graphistes.

Nicolas Laarman, cofondateur de POLLINIS et ancien délégué général, devient membre du conseil d'administration. Il continue de travailler sur les projets de développement stratégiques de POLLINIS et assure la représentation de l'association à l'international. Il bénéficie d'une rémunération pour ces fonctions qu'il tient à temps plein.

Après un temps de transition de la direction assuré par **Julien Pruvost**, **Julie Sohier**, déléguée générale prend la direction de POLLINIS, ouvrant une nouvelle étape pour l'association après 13 années d'engagement portées par son fondateur. Engagée dans les enjeux environnementaux, avec une attention particulière portée à la biodiversité et aux transformations des systèmes agricoles, elle assure désormais la coordination de l'ensemble des actions de l'association et représente POLLINIS en France et en Europe.

Le pôle de **Margaux Beaudier** s'est étoffé avec l'arrivée de **Youssef Labsate**, chargé des ressources humaines. Un binôme formant un rôle essentiel à la bonne gestion administrative et aux relations avec les donateurs et des sympathisants de l'association.

Petra Roussel et **Alexandre Barraud**, docteurs en écotoxicologie ainsi que **Sandrine Denaud**, docteure en biologie moléculaire, sont tous trois chargés de recherche. Maillons essentiels de l'association, leurs travaux permettent aux équipes, notamment du pôle contentieux et plaidoyer, d'enrichir leurs connaissances sur les pollinisateurs et la biodiversité. **Barbara Berardi-Tadié**, docteure en anthropologie sociale et ethnologie, conduit les actions des pôles recherche et plaidoyer.

Marion Laperrière, juriste spécialisée dans le secteur associatif, est chargée des contentieux stratégiques. Après une expérience dans le plaidoyer, elle a rejoint les équipes de POLLINIS et utilise le droit comme levier pour obtenir des changements dans le système de gestion des pesticides et des biotechnologies génétiques.

Vanessa Mermet supervise l'équipe de plaidoyer de POLLINIS, composée de **Mathis Buis**, chargé de campagnes, ainsi que de **Charlotte Labauge**, chargée de campagnes

« biotechnologies génétiques ». **Joséphine Dubois**, récemment arrivée, participe avec **Camila Rolando-Mazzuca** à mobiliser les citoyens afin que la toxicité des pesticides chimiques soit correctement évaluée. L'équipe est épaulée par **Guillaume Holzer**, responsable de l'acquisition.

Sonia Bojanowska-Cantor, responsable des réseaux sociaux est épaulée par **Lola Ramsden** et **Hélène Duamelle**. L'équipe met tout son engagement et ses compétences pour faire connaître les combats de l'association au plus grand nombre grâce à une présence renforcée sur les canaux digitaux.

Cécile Barbière, directrice de l'information et de la communication, pilote l'équipe éditoriale composée de deux rédacteurs : **Léo Lamotte** et **Clément Helary**. L'équipe a été renouvelée par l'arrivée de **Rose-Amélie Bécel** et **Hélène Angot**, chargées d'informer les sympathisants de POLLINIS et de faire émerger les combats de l'association dans l'espace public.

Renforts externes de l'équipe en 2025 : **Pia Desoutter**, graphiste et **Philippe Besnard**, photographe, ont uni leur talent pour mettre en images les combats de l'association. **Sarah Agapito** et **Joann Sy** ont apporté leur expertise scientifique pour mener à bien des recherches sur l'évaluation des risques environnementaux et des biotechnologies émergentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration « est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant l'association et autoriser tous les actes nécessaires à son fonctionnement. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il contrôle la gestion des membres du bureau qui lui rendent compte de leurs actes ».

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé de : Sophie VENTURA, présidente ; Aurélia AINSCOUGH, secrétaire générale ; Clément REMY, trésorier ; Jean-François SAADA ; Julien PRUVOST ; William CHIFLET et Nicolas LAARMAN.

NOTRE COMBAT

STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse : en octobre 2025, de nouvelles espèces d'abeilles ont rejoint la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Ce déclin s'inscrit dans une hécatombe globale : plusieurs études confirment que **70 % à 80 % de la masse des insectes volants a disparu au cours des dernières décennies**. Cette réalité a été à nouveau démontrée en 2021 par une étude menée dans 16 pays, majoritairement européens. À ce rythme, ils pourraient disparaître d'ici un siècle.

L'agriculture industrielle, l'usage des engrais et des pesticides ainsi que la destruction des paysages sont des facteurs clés expliquant ce déclin. La disparition des insectes menace les équilibres fondamentaux de la nature, notamment pour les oiseaux insectivores tels que l'hirondelle rustique, qui voient leurs ressources alimentaires s'effondrer. Ces effets en cascade affectent l'ensemble de la biodiversité et compromettent notre sécurité alimentaire.

Pour enrayer cet effondrement catastrophique, POLLINIS se bat pour :

CHANGER D'URGENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE MODÈLE AGRICOLE À L'ORIGINE DE CETTE HÉCATOMBE

UN CONTRÔLE STRICT DES ORGANISMES ISSUS DES BIOTECHNOLOGIES GÉNÉTIQUES

PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ QUI EN DÉPEND DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN ET RESTAURÉ



NOS MODES D'ACTION

► LUTTER DANS L'ARÈNE POLITIQUE ET DEVANT LES TRIBUNAUX



Les représentants de Justice pour le Vivant et leurs avocats, dans la cour de la CAA de Paris, le 6 juin 2025, après l'audience.

Pour défendre les droits de la nature et l'intérêt général face aux lobbys de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des responsables politiques et au sein des instances consultatives, à Paris comme à Bruxelles. Son objectif : faire adopter des législations réellement protectrices des pollinisateurs et de leur environnement. Forte de son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour engager une transition

rapide vers un modèle agricole sans pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux. L'association œuvre également pour adapter le Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. À ce titre, POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice décisives pour l'avenir du Vivant, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

► MOBILISER LES CITOYENS ET INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES



En octobre 2025, l'équipe de POLLINIS s'est rendue au Congrès mondial de la nature à Abou Dabi. Plus de 90 organisations, dont POLLINIS, ont défendu un moratoire sur la dispersion d'espèces génétiquement modifiées dans l'environnement. Plus de 41 000 sympathisants ont signé l'appel citoyen porté par l'association.

Pour contraindre les décideurs politiques à mettre en œuvre les actions indispensables pour stopper l'extinction des pollinisateurs et l'effondrement de la biodiversité, POLLINIS mobilise et fédère plus d'un million de citoyennes et citoyens en France et en Europe. Grâce à des outils d'interpellation directe et des pétitions, l'association maintient une pression continue sur les institutions. Le soutien massif des sympathisants permet d'inscrire la protection du Vivant à l'agenda politique et confère à POLLINIS la légitimité nécessaire pour influencer les décisions publiques.

► **ALERTER ET SENSIBILISER LES CITOYENS**

Pour faire connaître l'importance vitale des pollinisateurs, ainsi que les actions indispensables à mener pour enrayer leur extinction, POLLINIS s'investit énormément pour informer et sensibiliser les citoyennes et citoyens en France et ailleurs en Europe. À travers ses outils numériques (e-mails, site internet, et réseaux sociaux), une présence active dans les médias (tribunes, conférences de presse), ou directement sur le terrain lors d'événements contre l'agrochimie, l'association engage le public pour en faire un acteur central du combat pour le Vivant.



À l'occasion d'un rassemblement contre la loi Duplomb, POLLINIS était présente pour échanger et alerter sur les effets délétères des pesticides. Ces échanges directs sont essentiels, car ils offrent au public une opportunité précieuse d'accéder aux connaissances pointues des associations comme POLLINIS, notamment leur expertise scientifique.

► **PROMOUVOIR UNE SCIENCE INDÉPENDANTE ET PROTÉGER LES POLLINISATEURS SUR LE TERRAIN**

POLLINIS soutient une science indépendante en réalisant et en finançant des recherches sur l'état des populations de pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent. Ces travaux portent également sur le niveau réel de contamination de leur environnement. Ils visent à la fois une meilleure compréhension des insectes butineurs et la mise en place de mesures concrètes de protection.

En collaboration avec des laboratoires académiques de renom, l'association mène des études nécessaires pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le Vivant, pour pouvoir agir en justice et forcer l'évolution du cadre réglementaire, et accélérer le changement de modèle agricole.

En juin 2025, POLLINIS s'est rendue au Parc national de forêts pour rencontrer George Allen, spécialiste de l'écologie des pollinisateurs. Dans le cadre de sa thèse financée par l'association, le chercheur étudie les insectes butineurs du parc.





NOS VALEURS

► LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

Pour POLLINIS, les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les crises qui menacent leur environnement et leur système alimentaire.

Ce sont eux notamment qui :

- soutiennent financièrement la production agricole, à travers les aides publiques que reçoivent les industriels et les agriculteurs ;
- supportent directement le coût de la dépollution des nappes phréatiques et des réserves d'eau potable ;
- sont les principaux destinataires des produits issus de l'agriculture ;
- vivent au milieu des paysages façonnés par l'agriculture.

C'est enfin au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et ceux destinés à soutenir le modèle agroalimentaire industriel. En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats.

En retour, chaque citoyen qui soutient l'action de POLLINIS renforce la légitimité de l'association à intervenir dans l'arène politique : l'association peut ainsi proposer des réformes pragmatiques et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et Bruxelles pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels. Lorsque ces acquis législatifs ne sont pas respectés, POLLINIS saisit la justice au nom de ses sympathisants pour obtenir leur application, que ce soit par l'État, les institutions européennes ou toute autre entité.

► UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, de l'État, d'institutions nationales ou européennes, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. POLLINIS dépend donc entièrement des particuliers engagés qui soutiennent et financent ses actions.

Grâce aux dons, POLLINIS bénéficie d'une indépendance financière afin de mener à bien ses campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté totale d'action et d'expression vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. Ce modèle garantit que l'association représente et défende à 100 % les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

► UNE TRANSPARENCE TOTALE

Depuis 2018, POLLINIS est une association Don en Confiance. Don en Confiance est un organisme indépendant qui contrôle et certifie de manière indépendante et rigoureuse la bonne utilisation des dons et la probité des associations. Cette certification de référence en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif évalue en continu les projets, les campagnes et les combats de l'association à l'aune du respect de cinq principes cardinaux :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement ;
- éthique et responsabilité sociétale et environnementale.

Ce renouvellement entérine le travail constant d'amélioration effectué par POLLINIS ainsi que son engagement auprès de ses donateurs.

Les fleurs de pêcher offrent, dès le début du printemps, une source de nectar et de pollen précieuse à ce bourdon terrestre (*Bombus terrestris*). Il est essentiel de sauvegarder les écosystèmes favorables aux abeilles, syrphes et autres insectes pollinisateurs. POLLINIS se bat pour sauver le Vivant et préserver la biodiversité. Depuis 2024, les équipes de l'association analysent les sols et les fleurs des réserves naturelles en France. Ce travail de données est essentiel pour renforcer les mesures de protection de ces véritables refuges écologiques.



2. NOS ACTIONS

Le modèle agricole dominant repose sur des pratiques profondément délétères pour la biodiversité et un usage massif de pesticides chimiques, dont les effets dramatiques sur les insectes pollinisateurs sont aujourd'hui largement documentés : abeilles, syrphes, papillons, et coléoptères - auxiliaires de culture indispensables aux rendements et à la qualité de la production agricole sont les premières victimes de ce système toxique, à bout de souffle.

En 2025, POLLINIS a poursuivi sa lutte pour faire interdire les pesticides les plus répandus et les plus dangereux pour la biodiversité en France et en Europe. Saisissant le droit et s'appuyant sur la science, l'association a renforcé son combat pour l'actualisation des protocoles d'évaluation des risques des pesticides, actuellement incapables de protéger le Vivant. POLLINIS a également alerté sur les menaces que les nouveaux produits de l'agrochimie, issus de l'ingénierie génétique, font peser sur l'environnement et l'agriculture.

Pour mieux connaître et protéger les pollinisateurs, POLLINIS a enfin élaboré et soutenu financièrement plusieurs études destinées à recenser les différentes espèces de pollinisateurs dans les aires protégées et étudier la complexité de leurs interactions avec l'environnement, pour mieux connaître et encourager les conditions nécessaires à leur protection.

POUR EN FINIR AVEC LES PESTICIDES CHIMIQUES EN FRANCE

→ POLLINIS S'EST MOBILISÉE POUR GARANTIR UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PESTICIDES FONDÉ SUR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE INDÉPENDANTE

En 2025, POLLINIS poursuit la lutte contre la tentative d'ingérence du ministère de l'Agriculture dans la mission d'autorisation des pesticides menée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). À la fin de l'été, aux côtés de Notre Affaire à Tous et Générations Futures, deux recours ont été déposés. Notre équipe a ainsi saisi le Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation d'un décret (8 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'autorisation des produits phytopharmaceutiques) portant atteinte à l'autonomie et à l'indépendance de l'ANSES.

Depuis 2015, l'Agence délivre, modifie ou retire les autorisations de mise sur le marché (AMM) des pesticides, en s'appuyant sur une analyse des données scientifiques fournies par les firmes agrochimiques. Or, ce décret permet désormais au ministre de l'Agriculture de s'immiscer dans ces travaux en soumettant à la direction générale de l'Agence une liste d'AMM de pesticides jugées prioritaires pour certaines filières agricoles. Ce texte, entré en vigueur deux jours après l'adoption de la loi Duplomb, impose une logique de priorisation économique au cœur d'un processus censé être guidé uniquement par des impératifs d'intérêt général, de santé publique et de protection de l'environnement, dont celle des pollinisateurs. POLLINIS est dans l'attente de la décision.

→ POLLINIS A MAINTENU LA PRESSION SUR L'ÉTAT POUR RÉFORMER LES PROTOCOLES D'ÉVALUATION DES PESTICIDES

Justice pour le Vivant : une victoire historique pour la biodiversité

Le 3 septembre 2025, la cour administrative d'appel (CAA) de Paris a rendu un arrêt majeur, renforçant les obligations de l'État en matière de protection de la biodiversité.

Deux ans après que le tribunal administratif de Paris ait reconnu la responsabilité de l'État dans la contamination massive de l'environnement par les pesticides, la Cour franchit une étape décisive en obligeant l'État à réformer ses protocoles d'évaluation de ces substances pour les aligner sur les dernières connaissances scientifiques disponibles. Elle ordonne ainsi à l'État d'actualiser les protocoles d'évaluation et d'autorisation de ces pesticides insuffisamment protecteurs du Vivant, ainsi que de revoir les autorisations de mise sur le marché (AMM) actuellement en vigueur d'ici 24 mois.

Pour ce faire, la justice a donné six mois à l'État pour présenter un calendrier de réexamen des autorisations de mise sur le marché des pesticides concernés.

Cette victoire intervient dans un contexte marqué par de nombreuses attaques contre la science et l'environnement avec notamment l'adoption d'une partie de la loi Duplomb durant l'été.

Pour le collectif Justice pour le Vivant (JPLV), composé de Notre Affaire à Tous, POLLINIS, Biodiversité sous nos pieds, ANPER-TOS et l'ASPAS, cet arrêt est l'aboutissement d'un combat de longue haleine engagé depuis 2021

Les équipes de POLLINIS ont déjà soumis au gouvernement une liste de pesticides prioritaires afin d'orienter l'action publique vers une protection réelle de la biodiversité. Ce levier juridique pourrait conduire à l'interdiction de centaines des pesticides « tueurs d'abeilles », un enjeu au cœur des combats de l'association depuis sa création. Bien que l'État et Phyteis (le lobby des fabricants de pesticides) aient choisi de se pourvoir en cassation, ce recours n'est pas suspensif : l'État demeure tenu d'exécuter la décision de la Cour dans les délais impartis.



Après l'audience, Barbara Berardi, directrice de la recherche à POLLINIS, et Mathis Buis, chargé de campagnes, répondent aux questions des journalistes. La rapporteure publique vient de demander aux juges d'enjoindre l'État à actualiser ses processus d'évaluation des risques des pesticides. L'occasion de rappeler avec force les failles considérables des protocoles conduits par l'ANSES avant la mise sur le marché d'un pesticide, telles que l'absence d'évaluation de la toxicité des substances sur les espèces non-ciblées, et le manque de considération des études scientifiques les plus récentes.



Le mardi 27 mai 2025, une centaine de scientifiques et d'organisations, dont POLLINIS étaient réunis à deux pas de l'Assemblée nationale pour alerter sur les dangers de la loi Duplomb. Alexandre Barraud, chargé de recherche à POLLINIS, a pris la parole pour rappeler les effets mortels des néonicotinoïdes sur les abeilles et l'ensemble des pollinisateurs sauvages.



→ POLLINIS A BATAILLÉ SANS RELÂCHE CONTRE LA RÉINTRODUCTION DES NÉONICOTINOÏDES TUEURS D'ABEILLES

Dès le début de l'année 2025, l'association s'est fermement opposée à la proposition de loi du sénateur Laurent Duplomb visant à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Parmi les mesures phares de ce texte figurait la réintroduction des néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d'abeilles dont l'interdiction avait été obtenue en France en 2018, grâce à la mobilisation historique de POLLINIS et de millions de citoyens et de scientifiques.

Laurent Duplomb, ancien président des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Loire et membre de la FDSEA locale (division départementale de la FNSEA), a tenté d'imposer un retour en arrière majeur pour la protection des écosystèmes, au service de l'agro-industrie. Malgré une levée de boucliers citoyenne sans précédent et une pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale et largement relayée par l'association – récoltant plus de 2 millions de signatures en moins de trois semaines – le texte a été adopté durant l'été. L'association a aussitôt réagi en attaquant, aux côtés des députés, ce texte, voté au mépris de l'intérêt général. Face à cette menace pour la biodiversité, POLLINIS a uni ses forces à celles de douze organisations (Générations Futures, Notre Affaire à Tous, la Ligue des Droits de l'Homme, Terre de Liens, CIWF France, le CCFD-Terre Solidaire, Greenpeace France, la Fondation pour la Nature et l'Homme, la Fondation 30 Millions d'Amis, le Réseau CIVAM et Biodiversité sous nos pieds) en déposant une contribution extérieure devant le Conseil constitutionnel, pour soutenir les saisines des parlementaires. L'objectif était de démontrer que les dispositions de la loi Duplomb portaient atteinte aux principes constitutionnels.

L'article 2 de la loi Duplomb, qui devait permettre le retour des néonicotinoïdes dans les champs français, a été censuré. Les Sages ont estimé que ses dispositions étaient contraires à la Charte de l'environnement – qui consacre « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » – marquant ainsi une victoire contre ces insecticides interdits en France.

Si cette décision est une victoire capitale pour le Vivant et l'intérêt général, la vigilance reste de mise. Laurent Duplomb a annoncé son intention de déposer une nouvelle proposition de loi pour réintroduire l'acétamipride. En 2026, POLLINIS restera mobilisée contre une énième tentative de régression pour les abeilles et la biodiversité. La France, pionnière de l'interdiction des néonicotinoïdes, se doit de rester un modèle et encourager l'arrêt total de ces substances à l'échelle européenne.

POUR FAIRE FACE AUX LOBBYS DES PESTICIDES CHIMIQUES, EN EUROPE

→ POLLINIS S'EST BATTUE CONTRE LE SCANDALE DES PROLONGATIONS ABUSIVES D'UN PESTICIDE TOXIQUE POUR LES ABEILLES

En novembre 2025, POLLINIS a remporté une étape décisive dans son bras de fer juridique face à l'agrochimie et la Commission européenne. Cette avancée fait suite à l'arrêt rendu le 19 novembre par le Tribunal de l'Union européenne concernant les prolongations répétées de l'autorisation du boscalid, une substance active utilisée dans les fongicides, particulièrement toxique pour les abeilles.

Dès 2023, POLLINIS contestait fermement la cinquième prolongation d'autorisation de mise sur le marché de ce pesticide depuis 5 ans et l'expiration de son autorisation initiale (qui, pour rappel, est accordée pour 10 ans). L'association dénonçait un véritable scandale réglementaire : le maintien sur le marché européen de substances dangereuses pour le Vivant, année après année, sans aucune nouvelle évaluation des risques. Après avoir sollicité auprès de la Commission européenne le retrait du produit dans l'attente des conclusions scientifiques sur la dangerosité de la substance, POLLINIS a décidé de porter l'affaire devant le Tribunal de l'Union européenne, pour faire condamner cette pratique généralisée de prolongations abusives dont bénéficie, entre autres, le boscalid.

Dans son arrêt, la justice donne raison à l'association et rappelle à la Commission européenne que ces prolongations ne doivent en aucun cas être automatiques. Cette victoire met fin au caractère systématique de cette pratique dont le but principal est de maintenir les pesticides sur le marché tant que le dossier de réexamen de la substance n'a pas abouti.

UN PEU DE CONTEXTE...

Depuis 2018, le boscalid – une substance active de la famille des SDHI1 – est maintenu sur le marché européen suite à des extensions successives alors même que son autorisation initiale a expiré. Cette situation - liée à la volonté de la Commission européenne de protéger les intérêts économiques des fabricants pendant la période de réexamen d'une substance par les États membres et les institutions - perdure malgré l'accumulation de preuves scientifiques documentant sa toxicité, notamment pour les abeilles.

Ce maintien sur le marché repose sur un dispositif administratif pensé initialement pour être utilisé de manière exceptionnelle. Prévu à l'origine pour octroyer des dérogations temporaires et de courte durée, ce mécanisme permet à la Commission européenne de renouveler l'autorisation d'un produit - par tranche d'une année ou plus - tant que sa demande de réapprobation n'a pas été traitée.

Détournant ce dispositif, la Commission permet à des substances comme le boscalid de rester autorisées pendant de longues années, sans nouvelle évaluation des risques et ce, au détriment du respect du principe de précaution et de la protection de l'environnement.



→ POLLINIS S'EST MOBILISÉE CONTRE LE PROJET DE DÉRÉGULATION DES PESTICIDES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En décembre 2025, la Commission européenne a présenté un projet de règlement dit Omnibus sécurité des aliments. Sous couvert de simplification administrative, ce texte propose d'assouplir drastiquement les règles d'évaluation et d'autorisation des pesticides en Europe. Face à cette menace, POLLINIS s'est immédiatement mobilisée pour convaincre les institutions européennes de renoncer à ce projet.

En quelques jours seulement, l'association a mobilisé 100 000 citoyens et citoyennes à travers une pétition adressée au gouvernement français, à la Commission européenne et aux eurodéputés, exigeant le retrait immédiat des dispositions de l'omnibus, qui ne profitent qu'aux lobbys de l'agrochimie. Plus que jamais, POLLINIS restera mobilisée en 2026 pour maintenir les avancées obtenues, notamment grâce au recours Justice pour le Vivant.

À ce titre, la cour administrative d'appel de Paris a rendu une décision historique : elle précise que l'agence sanitaire nationale est tenue d'intégrer les données scientifiques les plus récentes dans son évaluation avant d'autoriser, ou non, la mise sur le marché d'un pesticide.

L'ANALYSE DE POLLINIS SUR LES RISQUES MAJEURS DU PROJET OMNIBUS SÉCURITÉ DES ALIMENTS :

▶ VERS UNE AUTORISATION ILLIMITÉE DES PESTICIDES

Le règlement européen 1107/2009 impose actuellement que chaque substance active soit réexaminée tous les 10 à 15 ans pour vérifier son innocuité au regard des dernières avancées scientifiques. La suppression du principe de réexamen régulier constituerait une rupture majeure. Elle pourrait conduire à des autorisations illimitées pour un grand nombre de substances, réduisant les possibilités de retrait du marché en cas de nouvelles preuves de toxicité. De plus, elle renverserait la charge de la preuve aux dépens des institutions publiques et de la recherche indépendante.

▶ LA LIMITATION DÉLIBÉRÉE DE LA POSSIBILITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Le texte prévoit de restreindre la capacité des agences sanitaires nationales à utiliser des données scientifiques récentes lors de l'évaluation des produits phytosanitaires. Cette disposition définirait artificiellement (mais de manière contraignante) « l'état des connaissances scientifiques » comme celui existant au moment de l'autorisation initiale d'une substance active. Une logique kafkaïenne pour les scientifiques, l'environnement et les citoyens, mais un verrou efficace pour les entreprises, qui leur permettrait ainsi de continuer à vendre leurs produits malgré l'évolution des connaissances scientifiques.

▶ UN BIOCONTRÔLE DÉVOYÉ AU PROFIT DE L'AGROCHIMIE

L'introduction d'une nouvelle catégorie appelée « biocontrôle », fondée sur la nature des substances plutôt que sur leur niveau de risque, apporterait des incohérences au cadre européen des pesticides. Les procédures accélérées dédiées à cette catégorie permettraient à des produits de synthèse ou issus de nouvelles biotechnologies, dont les effets sont encore insuffisamment connus d'être mis sur le marché sans les vérifications nécessaires.

POUR PARER AUX RISQUES MAJEURS QUE FONT PESER LES BIOTECHNOLOGIES SUR L'ENVIRONNEMENT

→ POLLINIS A EXIGÉ UN MORATOIRE MONDIAL SUR LA MODIFICATION GÉNÉTIQUE DES ESPÈCES SAUVAGES DANS LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

En octobre 2025, à l'ouverture du Congrès mondial de la nature à Abou Dabi, POLLINIS s'est mobilisée pour s'opposer fermement à l'utilisation de la biologie de synthèse comme outil de conservation de la nature.

L'association a porté la voix de plus de 41 000 citoyens refusant de voir des papillons et autres insectes génétiquement modifiés disséminés dans nos écosystèmes. Cet appel à un moratoire sur l'ingénierie génétique des espèces sauvages – incluant la biologie de synthèse et les forçages génétiques – est une urgence absolue face au développement rapide de ces technologies et aux risques majeurs qu'elles font peser sur les écosystèmes

Aux côtés d'une coalition de plus de 90 organisations, POLLINIS a alerté sur les risques de la modification génétique de la nature : introduire des gènes modifiés dans cet écosystème existant, c'est ouvrir la porte à des effets en cascade impossible à contenir et dont les conséquences sur le Vivant seraient irréversibles, une fois disséminés.

Grâce à cette motion portée auprès des plus hautes instances internationales, et soutenue par de nombreux scientifiques et des organisations apicoles, l'inscription d'un moratoire à l'agenda mondial a manqué d'être adoptée à quelques voix près. Ce succès place désormais le sujet au cœur du débat international. En 2026, POLLINIS continuera de porter ce combat, car la nature n'est pas un laboratoire.



Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS en 2025, a rappelé avec force, lors d'une conférence de presse, organisée lors du Congrès mondial de la nature, que la science doit servir le Vivant, et non l'inverse.

→ POLLINIS EST RESTÉE MOBILISÉE CONTRE LA DÉRÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX OGM

Engagée depuis plus de trois ans contre la dérégulation des OGM, POLLINIS a maintenu, en 2025, une pression constante face à un projet de règlement aux conséquences irréversibles pour la biodiversité.

L'année 2025 restera une étape charnière. Sous la présidence danoise, et malgré une mobilisation sans précédent, un accord a été trouvé entre le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission concernant les règles encadrant la culture et la commercialisation des plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NGT en anglais). Cet accord, validé par une majorité d'États membres en décembre, marque un recul majeur pour le système agricole, l'environnement et le droit fondamental à l'information.

Si ce texte est définitivement adopté, la quasi-totalité des plantes issues des NGT seront traitées comme des variétés conventionnelles. Ce basculement signifierait la fin de la transparence. La perte de traçabilité priverait les citoyens de leur liberté de choisir une alimentation sans OGM, tout en ouvrant la porte à la mainmise des multinationales via les brevets. Pour décrypter les enjeux majeurs à l'approche des négociations en trilogue, POLLINIS a organisé une conférence en ligne, où Charlotte Labauge, chargée de campagnes OGM, a analysé les menaces de ces biotechnologies, aux côtés de la Confédération paysanne ou encore de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). Ouvrir ces plantes aux brevets, c'est s'exposer au risque d'une privatisation du Vivant.

Tout au long de l'année, POLLINIS a multiplié les offensives pour faire barrage à cet accord. Nous avons intensifié les rendez-vous avec les décideurs politiques et interpellé les négociateurs européens au travers de tribunes et de nombreuses lettres ouvertes. Nos équipes ont également réalisé de nombreuses interviews dans les médias pour vulgariser ces enjeux et contrer les arguments des lobbys industriels.

Le texte doit désormais être voté par les eurodéputés en 2026, il est encore temps pour le Parlement d'empêcher son adoption. Plus que jamais, nos équipes resteront mobilisées pour protéger le Vivant, notre souveraineté alimentaire et la santé de nos écosystèmes.

LES ACTIONS CLÉS DE POLLINIS EN 2025

17 JANVIER 2025

POLLINIS lance une grande campagne d'interpellation du gouvernement français, pour qu'il s'oppose à la dérégulation des nouveaux OGM au niveau européen. Cette mobilisation a réuni plus de 100 000 signatures.

14 MARS 2025

Après le Parlement, le Conseil de l'Union européenne vote à son tour en faveur du projet de règlement sur les nouveaux OGM. POLLINIS dénonce cette décision, qui ignore les alertes des scientifiques et de la société civile.

26 JUIN 2025

Des centaines de consommateurs se mobilisent, dans le cadre d'une campagne lancée sur les réseaux sociaux par plusieurs associations européennes dont POLLINIS, pour revendiquer la liberté de choisir ce qu'ils mangent.

17 OCTOBRE 2025

POLLINIS, aux côtés de huit organisations, dont Foodwatch et UFC-Que Choisir, publie une tribune dans le journal The Brussels Times, pour défendre le maintien de l'étiquetage obligatoire pour tous les nouveaux OGM.

3 DÉCEMBRE 2025

Le Parlement européen, la Commission et le Conseil de l'UE ont trouvé un accord en trilogue sur le projet de règlement des nouveaux OGM. POLLINIS s'y oppose et dénonce un grave recul pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

POUR ALERTE SUR L'URGENCE DU DÉCLIN DES POLLINISATEURS, ET DOCUMENTER LA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN



→ POLLINIS A CONTINUÉ D'ÉVALUER LA CONTAMINATION AUX PESTICIDES DES RÉSERVES NATURELLES PROTÉGÉES EN FRANCE

En 2025, l'association a intensifié ses efforts en parcourant le territoire national pour augmenter la représentativité des prélèvements effectués au cœur et aux abords des espaces protégés, dont certains à proximité d'exploitations agricoles. Entamé il y a plus d'un an, ce travail de recherche vise à documenter l'état de santé des zones refuges pour les pollinisateurs et la biodiversité en France.

Alors que la pollution des zones préservées est largement documentée à l'échelle européenne, les données restaient jusqu'ici lacunaires sur le territoire français. Menée par Petra Roussel, chargée de recherche scientifique chez POLLINIS, cette étude s'appuie sur une collaboration avec les gestionnaires des réserves naturelles. Des prélèvements de sols et de fleurs y sont réalisés.

L'année passée, ces travaux – portant sur 124 échantillons collectés – ont donné lieu à un premier rapport d'étape révélant la présence de 19 pesticides. En 2025, l'association a porté le nombre d'échantillons à un total de 173 afin de renforcer la robustesse des données. L'équipe a ainsi identifié 47 substances différentes, parmi lesquelles

figuraient des pesticides non autorisés (parfois depuis de nombreuses années) ou très persistants.

Cette découverte souligne l'importance de surveiller les pesticides historiques. Ces zones, censées protéger la faune et la flore subissent une pollution sous-estimée. L'étude met également en lumière l'importance de prendre conscience que la combinaison de plusieurs pesticides (connue sous le nom d'effets cocktails) peut engendrer des effets sublétaux sur les pollinisateurs, tels que les abeilles, les papillons ou les syrphes.

En 2026, POLLINIS approfondira ses recherches en continuant à prélever des échantillons en dehors des réserves, afin d'effectuer des comparaisons statistiques. Une fois l'ensemble des échantillons analysés, l'association sera également en mesure d'identifier le risque d'exposition aux substances trouvées dans les prélèvements pour les pollinisateurs, grâce à un partenariat avec le département d'agriculture, des forêts et des sciences alimentaires de l'Université de Turin. Ces résultats feront l'objet d'une publication scientifique.

À LA RENCONTRE DES POLLINISATEURS DU PARC NATIONAL DE FORÊTS



L'équipe de POLLINIS s'est rendue sur place pour récolter les premières conclusions des travaux de George Allen. Cette rencontre a donné lieu à une vidéo, disponible sur les réseaux sociaux et la chaîne Youtube de l'association.

→ POLLINIS A DOCUMENTÉ LA VITALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES POPULATIONS DE POLLINISATEURS DANS LE PARC DE FORÊTS

Depuis 2024, POLLINIS soutient un projet de recherche ambitieux au sein du Parc national de forêts, situé à la frontière entre la Champagne et la Bourgogne. Dans le cadre d'une thèse financée par l'association, George Allen, doctorant et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs à l'université de Reading (Royaume-Uni), étudie la capacité de ces espaces protégés à maintenir les populations d'insectes butineurs.

Après s'être intéressé à l'influence des clairières sur la diversité des pollinisateurs sauvages, les travaux de George Allen reposent sur une comparaison entre les zones de cœur, les zones tampons et les espaces environnants. Cette approche permet d'évaluer l'efficacité du rôle de gardien que jouent les parcs nationaux face au déclin des insectes pollinisateurs. Si l'impact des parcs nationaux sur la biodiversité est souvent présumé, peu d'études scientifiques avaient jusqu'alors examiné en profondeur leur influence réelle sur la diversité des insectes.

En 2025, les premiers résultats présentés par le chercheur dressent un bilan nuancé de l'efficacité de ces aires protégées en matière de conservation de la biodiversité. Les données récoltées confirment que les parcs jouent un rôle crucial au niveau local et régional pour préserver les populations d'abeilles et de papillons "communs". Mais ces zones refuges abritent également des espèces plus rares et le recensement effectué montre que ces dernières déclinent partout.

Si les parcs nationaux, tels que le Parc de forêts, atténuent le déclin des pollinisateurs, ils ne constituent malheureusement pas un rempart contre l'effondrement de la biodiversité.

Ce travail de recherche donnera lieu à une publication scientifique qui soulignera l'importance de renforcer les mesures de conservation au-delà des seules limites des parcs protégés.

POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

→ POLLINIS EST ALLÉE À LA RENCONTRE DU PUBLIC EN PARTICIPANT À DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS

En 2025, POLLINIS a renforcé sa présence sur le terrain, portant la voix des pollinisateurs au cœur du débat public, en France comme en Europe.

Les membres de l'association ont battu le pavé lors de la Marche et de la Journée contre l'agrochimie pour dénoncer l'impact délétère des pesticides sur le Vivant. Ils se sont également fortement mobilisés contre le retour des néonicotinoïdes, introduit par la proposition de loi rétrograde du sénateur Laurent Duplomb, ainsi que contre la dérégulation des nouveaux OGM.

Les scientifiques de POLLINIS sont également intervenus lors de colloques et de rencontres entomologiques. Le 15 juillet, notre équipe a organisé une table ronde au Parlement Européen sur les mesures d'urgence à adopter face au déclin des insectes pollinisateurs et autres arthropodes en Europe. Réunissant scientifiques et décideurs publics, cet événement a permis aux parties prenantes d'échanger sur les failles réglementaires qui permettent le maintien de substances nocives sur le marché. À cette occasion, Alexandre Barraud, écotoxicologue chez POLLINIS, a présenté ses travaux de recherche démontrant que l'évaluation des risques sous-estime les menaces réelles des pesticides pour les abeilles sauvages.



Le 23 octobre 2025, Rose-Amélie Bécél, rédactrice chez POLLINIS a participé avec Stéphane Foucart – journaliste au Monde –, aux Rencontres des insectes pollinisateurs, organisées par l'association Arthropologia à Lyon. Ce rendez-vous d'acteurs engagés dans la protection du Vivant était l'occasion de partager nos connaissances sur le déclin silencieux des pollinisateurs et de la biodiversité.



En marge du dernier vote à l'Assemblée nationale le mardi 8 juillet 2025, POLLINIS était présente auprès des paysans, des ONG, des organisations syndicales pour porter d'une même voix le rejet de la loi Duplomb.

POUR DÉCOUPLER SON IMPACT ET DONNER PLUS DE FORCE À SES COMBATS

→ POLLINIS SE MOBILISE EN TANT QUE PARTENAIRE D'UN PROJET TOURNÉ VERS LA TRANSITION AGRICOLE

En 2025, l'association a posé les premières pierres d'un projet d'envergure mené en collaboration étroite avec la recherche publique pour transformer durablement le paysage agricole français.

Avec l'association EAT (European Agriculture Transition), POLLINIS s'engage dans le projet DURABICS, piloté par l'INRAE (Institut de recherche public pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Cette initiative vise à créer un réseau national d'infrastructures déployant des stratégies durables de biocontrôle et de biostimulation - recherche, diffusion de nouvelles méthodes, création de liens entre acteurs utilisant ces méthodes. En participant à ce projet, POLLINIS contribue à l'émergence de modèles économiques innovants, indispensables pour rendre les alternatives aux pesticides durables.

L'association EAT aura le rôle d'observatoire pour l'ensemble du projet DURABICS. EAT observera et analysera les pratiques mises en œuvre sur le terrain par les agriculteurs qui pratiquent déjà la lutte biologique par conservation et par acclimatation, les bénéfices qu'ils en retirent et les contraintes auxquelles ils font face, ainsi que la biodiversité présente sur leurs parcelles. Ces travaux donneront lieu à la constitution d'une base de données et d'une cartographie accessibles aux professionnels et au grand public, ainsi qu'à des publications scientifiques, pour valoriser l'existence et l'efficacité de ces alternatives.

En soutenant et en s'impliquant dans ces travaux de fond, POLLINIS transforme chaque observation de terrain en une preuve solide, capable de démontrer qu'il est possible de basculer vers un modèle agricole respectueux des pollinisateurs.

→ POLLINIS PARTICIPE AU FINANCEMENT D'UN PROJET SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL ET INDÉPENDANT

Face à la mobilisation massive des citoyens contre les pesticides chimiques, les lobbys de l'agrochimie tentent d'imposer de nouvelles technologies aux effets réels encore largement incertains pour la biodiversité : les pesticides génétiques.

C'est dans ce contexte que POLLINIS a décidé de participer au financement d'un projet du RIO Institute, créé en juillet 2025. Pour fournir une base scientifique solide permettant d'évaluer les risques des biotechnologies sur le Vivant et afin de garantir que les produits mis sur le marché soient sûrs et durables, le RIO Institute a pour mission de concevoir, mener et publier des études scientifiques sur les effets potentiels des biotechnologies émergentes sur l'environnement, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Par ailleurs, le RIO Institute aura vocation à diversifier ses sources de financement afin de renforcer son autonomie au-delà du soutien de l'association.

En développant une capacité de recherche indépendante, alignée sur ses priorités, POLLINIS répond à un enjeu réel : disposer d'analyses et d'expertise autonomes pour enrichir le débat scientifique. Cette démarche permet de documenter précisément les impacts environnementaux et de consolider le fondement technique de nos démarches juridiques et réglementaires. Les premiers résultats de ce projet sont attendus en 2026.

Les coccinelles jouent un rôle crucial pour nos écosystèmes en tant qu'auxiliaires de culture : elles agissent comme des prédateurs naturels des pucerons, au même titre que les syrphes, les chrysopes ou les mésanges bleues. Sans auxiliaires et sans pollinisateurs, c'est toute la production alimentaire qui serait compromise.



LES COMBATS DE POLLINIS : UNE MOBILISATION CITOYENNE AMPLIFIÉE PAR LES MÉDIAS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'année 2025 a été marquée par une couverture médiatique exceptionnelle pour POLLINIS. Avec plus de 150 articles de presse, les combats et les prises de position de l'association pour la défense des pollinisateurs et de la biodiversité ont bénéficié d'un bel écho. Chaque publication est l'occasion pour POLLINIS de rappeler la responsabilité des pratiques agricoles intensives et de l'usage des pesticides dans le déclin alarmant des pollinisateurs ; l'importance d'instaurer au plus vite une évaluation scientifique robuste et efficace des effets des pesticides pour la biodiversité ; le rôle que peuvent jouer les actions en justice lancées contre l'État, telles que le recours Justice pour le Vivant pour y parvenir ; ou encore les menaces que font peser les nouvelles biotechnologies génétiques sur l'environnement.



16 janvier 2025

Abeilles : victoire d'une association contre le lobby des pesticides

C'est un arrêt « capital », selon POLLINIS. Jeudi 16 janvier, la Cour de justice de l'Union européenne a donné raison à l'association de défense des abeilles.



6 juin 2025

« Un grand pas en avant » Protection de la biodiversité : la justice pourrait contraindre l'État à revoir l'évaluation et l'autorisation des pesticides

Les ONG à l'origine du recours ont salué les conclusions de la rapporteure publique lors de l'audience en appel et espèrent désormais une décision positive des juges début juillet.



3 septembre 2025

Pesticides : la justice administrative tire les leçons de vingt ans d'alertes des scientifiques sur les risques pour la biodiversité

L'association POLLINIS – membre de Justice pour le vivant, la coalition d'ONG à l'origine du recours administratif – a mené une longue bataille juridique pour obtenir l'accès aux correspondances internes du Scopaff.



3 septembre 2025

« Justice pour le vivant » : l'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides pour préserver la biodiversité

POLLINIS, l'a qualifié dans un communiqué de « victoire historique » et a appelé le gouvernement à se plier à cette décision, sans saisir la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'État.



8 décembre 2025

Une nouvelle génération d'OGM est sur le point de débarquer en Europe

Des organisations environnementales et le secteur de l'agriculture biologique dénoncent à l'inverse une pente dangereuse, qui pourrait faire « courir des risques majeurs pour notre agriculture et notre alimentation », avance l'ONG POLLINIS.

REVUE DE PRESSE 2025

Socialter (23 décembre 2025)

Prosulfocarbe : cet herbicide méconnu pollue les jardins bios et cours d'écoles

Nord Littoral (23 décembre 2025)

Nouvelles techniques génomiques : guide complet de la réglementation européenne pour les semences agricoles

Sciencepost (14 décembre 2025)

Agriculture : que sont les NGT, ces « nouveaux OGM » autorisés depuis peu dans l'Union Européenne ?

GoodPlanet Mag (12 décembre 2025)

Charlotte Labauge, chargée de campagnes OGM chez Pollinis : « supprimer l'étiquetage des NGT et OGM constitue une atteinte très grave au droit des consommateurs »

Les Échos (11 décembre 2025)

« Nouveaux OGM » : la grande volte-face de l'Europe

RTL (8 décembre 2025)

Une nouvelle génération d'OGM est sur le point de débarquer en Europe

Le Journal du Geek (7 décembre 2025)

« Nouveaux OGM » : c'est quoi les NGT, et pourquoi ça fait débat ?

La Gazette (6 décembre 2025)

L'Europe lâche prise : ces OGM déguisés en plantes naturelles vont envahir vos assiettes sans que vous le sachiez

Rolling Stone (6 décembre 2025)

NGT : l'Europe ouvre la porte aux « super-plantes »

Inf'OGM (5 décembre 2025)

Déréglementation des OGM : la balle est dans le camp du Parlement européen

Géo (5 décembre 2025)

Les nouveaux OGM ? Après les États-Unis et la Chine, l'UE autorise l'utilisation des variétés NGT dans son agriculture

Albapesurser (5 décembre 2025)

De nouvelles plantes résistantes à la sécheresse, non polluantes et sans gluten sont sur le point d'apparaître en Europe. L'UE donne son feu vert à de nouvelles techniques génomiques

Journal télévisé 12.45 M6

(4 décembre 2025)

Face aux OGM, le plan B

Journal télévisé ICI 19/20 IDF

(4 décembre 2025)

Des Nouveaux OGM autorisés en Europe

Sciences et Avenir (4 décembre 2025)

L'Union européenne trouve un accord sur les NGT, une nouvelle génération d'OGM

Le Temps (4 décembre 2025)

L'UE assouplit sa réglementation pour développer les NGT, des plantes issues de nouvelles techniques génomiques

France 24 (4 décembre 2025)

L'Union européenne trouve un accord sur une nouvelle génération d'OGM

Le HuffPost (4 décembre 2025)

Les NGT, OGM nouvelle génération, vont bientôt arriver dans les champs européens

La République des Pyrénées

(4 décembre 2025)

L'Union européenne trouve un accord sur une nouvelle génération d'OGM

La Dépêche (4 décembre 2025)

DECRYPTAGE. L'Europe ouvre la porte aux « nouveaux OGM » : ce que contient vraiment l'accord sur les NGT voté par l'UE

L'Opinion (4 décembre 2025)

OGM : feu vert de l'UE pour développer des plantes issues de nouvelles techniques génomiques

BFM Business (4 décembre 2025)

Bientôt une nouvelle génération d'OGM dans nos assiettes ? L'Union européenne trouve un accord pour autoriser de nouvelles techniques génomiques

Le Parisien (4 décembre 2025)

« Nouveaux OGM » : quatre questions pour comprendre pourquoi l'Europe veut autoriser un nouveau type de plantations

Le Monde (4 décembre 2025)

OGM : l'UE assouplit sa réglementation pour développer des plantes issues de nouvelles techniques génomiques

CNews (4 décembre 2025)

Que sont les NGT, ces « nouveaux OGM » qui vont se développer dans l'UE ?

France Info (4 décembre 2025)

On vous présente les NGT, cette nouvelle génération d'OGM que l'Union européenne veut introduire dans l'agriculture

Ouest France (4 décembre 2025)

L'Union européenne trouve un accord sur une nouvelle génération d'OGM

L'Humanité (4 décembre 2025)

« On jette les agriculteurs dans les bras de grands groupes internationaux » : l'Union européenne en passe d'autoriser la propagation de « nouveaux OGM. »

Les Échos (4 décembre 2025)

« Nouveaux OGM » : l'UE scelle un accord pour développer des plantes issues de nouvelles techniques génomiques

France Info (4 décembre 2025)

Plantes génétiquement modifiées : « Une menace pour notre agriculture et notre alimentation », alerte l'ONG Pollinis

France 3 (4 décembre 2025)

Des Nouveaux OGM autorisés en Europe

Libération (4 décembre 2025)

Semences Nouveaux OGM : accord européen sur ces plantes modifiées mais pas « transgéniques »

La France Agricole (4 décembre 2025)

Un accord européen a été trouvé sur les NBT

L'Alsace (3 décembre 2025)

NGT : l'autorisation des « nouveaux OGM » dans l'Union européenne revient sur la table

Le Parisien (3 décembre 2025)

« Avancée » ou « risques majeurs » : c'est quoi ces nouveaux OGM, autorisés par l'Union Européenne ?

Le Dauphiné Libéré (3 décembre 2025)

NGT : l'autorisation des « nouveaux OGM » dans l'Union européenne revient sur la table

L'Est Républicain (3 décembre 2025)

NGT : l'autorisation des « nouveaux OGM » dans l'Union européenne revient sur la table

Le Progrès (3 décembre 2025)

NGT : l'autorisation des « nouveaux OGM » dans l'Union européenne revient sur la table

La Libre (2 décembre 2025)

« Nouveaux OGM » : l'Union européenne va trancher sous peu

Le Monde (1^{er} décembre 2025)

« En déréglementant les pesticides chimiques, la Commission européenne ferait reculer l'Europe de trente ans. »

La France Agricole (24 novembre 2025)

L'État se pourvoit en cassation au sujet de la révision des autorisations de phytos

Reporterre (21 novembre 2025)

Pesticides : l'État et les fabricants main dans la main pour les sauver

Courthouse News Service (21 novembre 2025)

EU judges pull plug on pesticide approval loophole

L'Humanité (20 novembre 2025)

« Justice pour le vivant » : le gouvernement se pourvoit en cassation

France Info (20 novembre 2025)

Un nouveau type de pesticide basé sur l'ARN, en cours d'évaluation par l'UE, interroge les scientifiques

Le Monde (20 novembre 2025)

« Justice pour le vivant » : l'État et les fabricants de pesticides saisissent le Conseil d'État

TV 5 Monde (19 novembre 2025)

Prolongation du glyphosate: la justice européenne donne raison aux ONG sur une « erreur de droit » de Bruxelles

Plein Champ (19 novembre 2025)

Prolongation du glyphosate : la justice européenne donne raison aux ONG sur une « erreur de droit » de Bruxelles

Terre-Net (19 novembre 2025)

Glyphosate prolongé : « erreur de droit » de Bruxelles pour la justice de l'UE

L'Express (19 novembre 2025)

Prolongation du glyphosate : la justice européenne donne raison aux ONG sur une « erreur de droit » de Bruxelles

Internazionale (19 novembre 2025)

La giustizia europea dà ragione alle ong sulla proroga del glifosato

La France Agricole (19 novembre 2025)

Glyphosate, boscalid : victoire juridique d'ONG contre les prolongations automatiques

Sud Ouest (19 novembre 2025)

Prolongation du glyphosate : la justice européenne donne raison aux ONG sur une « erreur de droit » de Bruxelles

Pleinchamp (19 novembre 2025)

Prolongation du glyphosate : la justice européenne donne raison aux ONG sur une « erreur de droit » de Bruxelles

La France Agricole (19 novembre 2025)

Glyphosate, boscalid : victoire juridique d'ONG contre les prolongations automatiques

Fondation Jean-Jaurès (13 novembre 2025)

L'arrêt « Justice pour le vivant », ou quand la justice vient pallier le manque de volonté gouvernementale de protéger la biodiversité

La Bouscule (11 novembre 2025)

Pollinis : des voix citoyennes pour défendre les insectes pollinisateurs

Actu Environnement (07 novembre 2025)
La science au cœur du droit : l'État condamné pour mauvaise évaluation des pesticides

Inf'OGM (06 novembre 2025)
Des associations de consommateurs demandent le maintien de l'étiquetage et de la traçabilité des OGM

Truth Dig (28 octobre 2025)
Conservationists Endorse the Age of Synthetic Biology

Faune sauvage (22 octobre 2025)
L'appel à « ne pas disséminer des organismes sauvages génétiquement modifiés » rejeté lors du Congrès mondial sur la nature

France Inter (17 octobre 2025)
Pour sauver la nature, faut-il jouer aux apprentis sorciers ?

Sciences et Avenir (16 octobre 2025)
L'UICN choisit de faire confiance à la biologie de synthèse

Le Monde (16 octobre 2025)
L'appel à « ne pas disséminer des organismes sauvages génétiquement modifiés » rejeté lors du Congrès mondial sur la nature

Fréquence protestante (16 octobre 2025)
« Justice pour le vivant » : le droit est-il un levier pour protéger l'environnement ?

The Washington Post (12 octobre 2025)
Scientists say they revived an extinct wolf species. A vote will decide their future.

Olhar Digital (12 octobre 2025)
"Lobos-terríveis" criados em laboratório serão soltos na natureza? Esse grupo defende que não

Sciences et Avenir (10 octobre 2025)
Animaux et végétaux OGM : l'UICN va se prononcer sur leur dissémination

Le Figaro (09 octobre 2025)
« Liste rouge » de l'UICN : plus d'un quart des espèces étudiées menacées d'extinction

Actu Environnement (09 octobre 2025)
La nature n'est pas un laboratoire

Médiapart (02 octobre 2025)
Ces pesticides qui pourraient disparaître du marché

Infonature (02 octobre 2025)
« Justice pour le vivant » : les ONG demandent des moyens pour l'Anses

Good News Magazin (01 octobre 2025)
Frankreich hält Pestizid-Verbot zum Schutz der Bienen aufrecht

Terre-Net (01 octobre 2025)
Des ONG demandent des moyens supplémentaires pour l'Anses

ARCIInfo (01 octobre 2025)
Pesticides : quand la science reprend la parole

L'Humanité (01 octobre 2025)
« On ne les lâchera pas » : nouvelle campagne d'interpellation après la condamnation historique de l'État pour préjudice écologique

Le club de Mediapart (30 septembre 2025)
Pesticides : « Monsieur le Premier ministre, vous n'avez plus le choix : il est temps d'agir. »

20 Minutes (26 septembre 2025)
Quel est ce phénomène qui tue nos abeilles en masse ?

AEF (25 septembre 2025)
« Justice pour le vivant » : prêtes à de nouveaux recours, les ONG requérantes vont lancer une « campagne d'interpellation. »

La France Agricole (12 septembre 2025)
Phytos : trois ONG attaquent la réforme de l'Anses

La Croix (11 septembre 2025)
Pesticides : des associations attaquent un décret encadrant le travail de l'Anses

Politis (09 septembre 2025)
Santé : victoire pour la protection du vivant

Vert (08 septembre 2025)
Activistes et scientifiques appellent à abroger la loi Duplomb : « Elle renforce un modèle agricole industriel et destructeur. »

Que Choisir (06 septembre 2025)
La justice ordonne à l'État de renforcer ses évaluations

France Culture (06 septembre 2025)
Pesticides : ce qu'implique la condamnation de l'État pour préjudice écologique

Le Monde (05 septembre 2025)
Pesticides : quelles seront les conséquences concrètes de la condamnation de l'État dans l'affaire Justice pour le vivant ?

Radio France (05 septembre 2025)
La justice au secours de la nature et de la science !

Pleinchamp (05 septembre 2025)
Santé et biodiversité : l'État devra revoir des autorisations de pesticides

Circuits Bio (04 septembre 2025)
Sale temps pour les pesticides

RFI (04 septembre 2025)
La France condamnée à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

Géo (04 septembre 2025)
Pesticides : la cour administrative d'appel de Paris condamne l'État à revoir les autorisations

Médiapart (04 septembre 2025)
Pesticides : la justice ordonne la refonte du système d'autorisation

Le Monde (03 septembre 2025)
L'État sommé de revoir ses procédures d'autorisation des pesticides dans l'affaire Justice pour le vivant

20 Minutes (03 septembre 2025)
Biodiversité : L'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

Le Parisien (03 septembre 2025)
« Justice pour le vivant » : l'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides pour préserver la biodiversité

Vert (03 septembre 2025)
L'État français condamné pour la contamination massive de nos écosystèmes aux pesticides : « Une victoire révolutionnaire pour la biodiversité »

Le Télégramme (03 septembre 2025)
« Préjudice écologique » : l'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

L'Humanité (03 septembre 2025)
EXCLUSIF - « Justice pour le vivant » : la responsabilité de l'État dans le préjudice écologique causé par les pesticides reconnue

AEF (03 septembre 2025)
Justice pour le vivant : l'État jugé « responsable » du « préjudice écologique résultant de l'usage » des pesticides

Les Échos (03 septembre 2025)
Biodiversité : une condamnation historique de l'État pour préjudice écologique lié aux pesticides

Huffington Post (03 septembre 2025)
Dans l'affaire « Justice pour le vivant », l'exécutif subit un nouveau revers sur le front des pesticides

L'Opinion (03 septembre 2025)
Santé : la France doit revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

La Relève et La Peste (03 septembre 2025)
Condamnation historique de l'État pour préjudice écologique lié aux pesticides

BFM TV (03 septembre 2025)
L'État français condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

Libération (03 septembre 2025)
Pesticides : pourquoi l'État est condamné en appel à revoir ses protocoles d'autorisation

Ouest France (03 septembre 2025)
Pesticides et biodiversité : la France condamnée en appel à revoir ses protocoles d'autorisation

RFI (03 septembre 2025)
France told to revisit pesticide rules in 'historic win' for green groups

France 24 (03 septembre 2025)
Santé et biodiversité : l'État devra revoir des autorisations de pesticides

Reporterre (03 septembre 2025)
Une décision de justice « historique » met des dizaines de pesticides sur la sellette

France Info (03 septembre 2025)
Reconnu responsable de la contamination des sols et des eaux, l'État doit revoir sa copie sur les pesticides en Hexagone et Outre-mer

Réussir (03 septembre 2025)
« Préjudice écologique » lié aux pesticides reconnu : l'Anses appelée à revoir ses autorisations de mise en marché

Le Monde (03 septembre 2025)
Pesticides : la justice administrative tire les leçons de vingt ans d'alertes des scientifiques sur les risques pour la biodiversité

Stern (03 septembre 2025)
Frankreich verabschiedet umstrittenen Gesetz über Pestizid-Verbot

TF1 Info (03 septembre 2025)
« Justice pour le vivant » : l'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

France 24 (03 septembre 2025)
La justice française condamne l'État à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides

Terra (03 septembre 2025)
Justiça obriga França a rever uso de agrotóxicos por risco à saúde e à biodiversidade

France bleu (03 septembre 2025)
L'État condamné par la justice à mieux évaluer la dangerosité des pesticides avant de les autoriser

Charente Libre (03 septembre 2025)
Les manquements de l'État sur l'usage de pesticides dangereux pour la santé et la biodiversité confirmés en appel

Le Figaro (03 septembre 2025)
L'État condamné à revoir ses procédures d'autorisation des pesticides, jugées insuffisantes

Sud Ouest (09 juillet 2025)
« Nouveaux OGM » : quels risques en Europe à autoriser les semences issues des nouvelles techniques génomiques ?

The Conversation (08 juillet 2025)
« Nouveaux OGM » : quels risques en Europe à autoriser les semences issues des nouvelles techniques génomiques ?

Actuplanète (07 juillet 2025)
Des abeilles blessent 24 personnes à Aurillac : comment expliquer ce comportement agressif « jamais vu » ?

La France Agricole (11 juin 2025)
L'État pourrait être contraint à revoir l'évaluation des phytos

Basta (11 juin 2025)
« Justice pour le vivant » : faire condamner l'État au nom de la biodiversité

l'Humanité (10 juin 2025)
Lettre ouverte : Nouveaux OGM : la Commission européenne veut passer en force, l'UFC-Que choisir sonne l'alerte

Les Échos (07 juin 2025)
Biodiversité en danger : l'État à nouveau face aux juges

Libération (6 juin 2025)
« Un grand pas en avant » Protection de la biodiversité : la justice pourrait contraindre l'État à revoir l'évaluation et l'autorisation des pesticides

La Croix (6 juin 2025)
« Justice pour le vivant » : la rapporteure publique propose de réévaluer les pesticides autorisés

Contra Réplica (6 juin 2025)
« Justicia para los vivos »: hacia una revisión de la evaluación de plaguicidas

Reporterre (6 juin 2025)
L'État va-t-il être contraint à agir contre les pesticides ?

France Info (6 juin 2025)
Cinq organisations environnementales poursuivent l'État en justice, lui reprochant de ne pas en faire assez pour protéger le vivant. L'affaire est jugée en appel.

AEF (6 juin 2025)
Justice pour le vivant : la rapporteure publique recommande de réviser l'évaluation des risques associés aux pesticides

TF1 info (05 juin 2025)
Protection de la biodiversité : pourquoi l'État se retrouve à nouveau devant la justice vendredi

Actu Environnement (03 septembre 2025)
La justice contraint l'État à mettre à jour l'évaluation des risques induits par les pesticides

La Tribune (5 juin 2025)
Pesticides: le processus de mise sur le marché devant la justice

Ouest-France (01 juin 2025)
« Il est urgent de réformer les protocoles d'évaluation des pesticides par l'Anses »

OFF-Investigation (30 mai 2025)
Effondrement de la biodiversité : l'État face à ses responsabilités

Reporterre (28 mai 2025)
Écologistes, malades du cancer, scientifiques... Ils se rebellent contre la loi Duplomb

La Provence (19 mai 2025)
L'État rejugé pour son inaction face à l'effondrement de la biodiversité : « Les ravages des pesticides sont largement documentés »

France 3 (07 mai 2025)
Néonicotinoïdes : « Une extinction massive des insectes passe comme une lettre à la poste », la proposition de loi qui inquiète écologistes et scientifiques

Politis (05 mai 2025)
Nouveaux OGM : fausses promesses, vrais risques et précipitation coupable

Mediapart (3 avril 2025)
Les pesticides tuent : santé et biodiversité en danger

France Info (04 février 2025)
Mutualistes, scientifiques, associations, médecins... Ils appellent à « un nouveau cap agricole » pour ne pas répéter avec les pesticides « les mêmes fautes qu'avec l'amiante »

Le Monde (03 février 2025)
« Plutôt que de réautoriser les néonicotinoïdes, la France devrait encourager une interdiction de ces substances à l'échelle européenne »

Le Monde (29 janvier 2025)
« Entraves » au métier d'agriculteur : le Sénat vote un texte aux nombreux impacts sur l'environnement

Reporterre (27 janvier 2025)
Agriculture : cette loi écocide que le Sénat s'apprête à voter

Infosperber (29 janvier 2025)
Ein Sieg für die Bienen

La France Agricole (20 janvier 2025)
Phytos, vers plus de transparence sur les décisions européennes

Actu environnement (18 janvier 2025)
Abeilles et pesticides : la Cour de justice de l'UE confirme un droit d'accès du public aux documents

Reporterre (16 janvier 2025)
Abeilles : victoire d'une association contre le lobby des pesticides

ENDS Europe (16 janvier 2025)
Commission loses appeal against landmark green secrecy ruling

LA VOIX DE POLLINIS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2025, POLLINIS a franchi un cap majeur sur les réseaux sociaux. Sa communauté est passée de **72 069 à 91 459 abonnés** (Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube, Threads et Bluesky), portée par une croissance exceptionnelle de 109 % sur Instagram. Ce succès repose sur sa diversification de contenus : fiches naturalistes sur les pollinisateurs, vulgarisation scientifique, analyse de l'actualité et relais des pétitions citoyennes initiées par POLLINIS.

Pour sensibiliser le plus grand nombre, l'association mobilise d'importants canaux de communication. En février 2025, un entretien vidéo sur YouTube a réuni les experts Isabelle Goldringer (chercheuse à l'INRAE) et Frédéric Jacquemart (Président du GIET) pour éclairer le public sur les dangers de la dérégulation des nouveaux OGM en Europe. Pendant les débats autour de la proposition de loi Duplomb, **nos équipes ont activement participé à lutter contre les discours de l'agrochimie** visant à minimiser les effets des néonicotinoïdes, notamment de l'acétamipride, sur les pollinisateurs et l'environnement.

Grâce à sa présence accrue sur les réseaux sociaux et ses contenus didactiques, **POLLINIS transforme l'information scientifique en un levier de mobilisation citoyenne pour lutter contre les idées reçues qui peuvent nuire aux pollinisateurs et ainsi mettre un terme à l'effondrement du Vivant.**

NOS PARTENAIRES

Pour donner plus de poids et de force à ses combats, POLLINIS noue des partenariats stratégiques, forme des coalitions, et collabore avec des experts, sur le terrain et dans les centres de recherche.

► Pour faire reconnaître la **responsabilité de l'État français dans l'effondrement de la biodiversité**, POLLINIS a lancé une action en justice avec l'association **Notre Affaire à Tous**, créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques ; l'association **ANPER-TOS** qui lutte contre la dégradation des milieux aquatiques par le contentieux ; l'association pour la protection de la vie sauvage **ASPAS** qui a déjà engagé à ce jour plus de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement ; et l'association Biodiversité sous nos pieds qui lutte contre le déclin de la biodiversité des sols.



► Pour lutter contre la **dissémination incontrôlée de nouveaux OGM dans la nature**, sans évaluation de leurs effets sur les pollinisateurs et l'environnement, POLLINIS a rejoint une coalition française et une coalition européenne de plus de 50 organisations, **unies contre la dérégulation de cette nouvelle génération d'OGM**. POLLINIS travaille notamment avec la Confédération paysanne et Via Campesina, syndicat et mouvement pour une agriculture paysanne ; avec la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) ; avec Synabio, le syndicat représentant les acteurs de la filière agro-alimentaire biologique ; avec France Nature Environnement, les Amis de la Terre, Greenpeace, et Corporate Europe Observatory, une ONG qui étudie à Bruxelles l'influence des multinationales dans l'élaboration des politiques européennes.

► Pour dire **Non aux espèces sauvages génétiquement modifiées disséminées dans l'environnement**, POLLINIS, aux côtés de Nature Canada, Nature Tropicale, Deutscher Naturschutzring, Benin Environment et Education Society, Pro Natura/Friends of the Earth Switzerland, Sungi Development Foundation, et Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica, a porté un moratoire sur la modification génétique de la nature lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN.

► Afin de **porter sa voix dans les négociations sur le cadre mondial pour la biodiversité** en vue de la COP17, qui aura lieu en 2026, POLLINIS participe aux premières réunions

préparatoires du comité scientifique de la CBD Alliance (Convention on Biological Diversity Alliance). Ce réseau réunit des organisations internationales telles que ETC Group, Friends of the earth, ou l'ENSSER, engagées pour une **évaluation rigoureuse des nouvelles biotechnologies**, et un strict encadrement de leur commercialisation.

► Pour **fournir une base scientifique solide** permettant d'évaluer **les risques des biotechnologies sur le Vivant**, POLLINIS soutient l'émergence du RIO INSTITUTE, créée en juillet 2025. Afin de garantir que les produits mis sur le marché soient sûrs et durables, le RIO a pour mission de concevoir, mener et publier des études scientifiques sur les effets potentiels des biotechnologies sur l'environnement, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

► Pour obtenir la **réforme du système d'homologation des pesticides** au niveau européen, POLLINIS est membre de deux organisations parapluie, qui regroupent de nombreuses ONG environnementales, afin de peser plus efficacement sur le processus décisionnel européen : *Buglife*, d'abord, un réseau britannique constitué d'une trentaine d'organisations qui œuvrent ensemble pour la **protection de tous les invertébrés et de leur environnement**. La *Bee Coalition*, ensuite, qui réunit plus de 80 ONG en Europe (dont Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...).

► Pour porter la création d'un **observatoire indépendant des alternatives aux pesticides**, POLLINIS continue ses travaux sur les modèles agricoles favorables au Vivant. Dans la continuité du projet intitulé "Terres de pollinisateurs", qui documentait concrètement les **systèmes favorables aux pollinisateurs et moins dépendants des pesticides**, l'association s'est associée à l'INRAE dans le cadre d'un projet de recherche DURABICS. Au sein de ce projet ambitieux, POLLINIS a pour rôle de mettre en place un observatoire indépendant de la lutte biologique par conservation. Pour en piloter la mise en œuvre opérationnelle, l'association soutiendra la création d'une structure juridique indépendante baptisée EAT.

► Pour **préserver les abeilles à miel locales**, POLLINIS a contribué à créer la FEdCAN, la Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire, regroupant une dizaine de conservatoires œuvrant à la **protection des écotypes locaux d'*Apis mellifera mellifera***. POLLINIS est aussi à l'origine de la coalition *Save Local Bees* [Sauver les abeilles locales], qui compte une cinquantaine d'organisations ayant uni leurs efforts pour demander la **protection de toutes les variétés locales d'abeilles à miel** au sein de l'Union européenne.

► Pour **défendre l'environnement et la santé publique**, POLLINIS est intervenue avec Notre Affaire à Tous, la Ligue des Droits de l'Homme, Terre de Liens, CIWF France, le CCFD-Terre Solidaire, Greenpeace France, Générations Futures, la Fondation pour la Nature et l'Homme, la Fondation 30 Millions d'Amis, Réseau CIVAM et Biodiversité sous nos pieds en **déposant une contribution extérieure devant le Conseil constitutionnel**, aboutissant à une victoire. Le 7 août 2025, le **Conseil constitutionnel a censuré l'article 2 de la loi Duplomb, qui prévoyait le retour des néonicotinoïdes dans les champs français**.

Grâce aux citoyens qui soutiennent ses actions, POLLINIS initie, accompagne et finance des projets de terrain visant à restaurer un environnement sain pour les pollinisateurs, et des programmes de recherche menés par les meilleurs experts dans leur domaine.

► POLLINIS a **mandaté plusieurs scientifiques** pour enrichir l'état des **connaissances** sur les **pollinisateurs sauvages** et mieux comprendre quelles actions de sauvegarde devaient être menées en priorité. C'est par exemple le cas de l'écologue Violette Le Féon, dont les travaux ont porté sur l'identification des abeilles sauvages de l'île de Groix. Elle a réussi à en identifier 88 espèces, dont 14 n'avaient jamais été recensées auparavant dans le département. Ces résultats ont permis de mieux faire comprendre la campagne menée pour « *faire de Groix un havre de paix pour les pollinisateurs* ». Et grâce aux relevés de l'association naturaliste Arthropologia, le Professeur Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology) a dressé un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs dans le Parc national de la Vanoise. George Allen, doctorant à l'université de Reading, travaille, grâce au soutien de POLLINIS **pour élaborer un état des lieux similaire dans le Parc national de forêts**.

► Pour étudier la vie encore trop méconnue des essaims sauvages d'**abeilles à miel vivant dans les milieux naturels**, POLLINIS a confié à l'entomologiste Jeffrey Pettis, plusieurs études des colonies sauvages d'**abeilles noires de l'île de Groix**, en s'appuyant sur les données récoltées depuis 2009 par l'Association de Sauvegarde de l'Abeille Noire de Groix (ASAN.GX). Les travaux concernant l'état des connaissances sur les espèces sauvages présentes, ainsi que leur utilisation des habitats de l'île, se poursuivront en 2026. Ce suivi permettra d'approfondir la compréhension des interactions entre les pollinisateurs et leur environnement local. Une seconde étude est en cours, associant les équipes de POLLINIS et de l'ASAN.GX, à Jeff Pettis et au Professeur Thomas Seeley, de l'université Cornell aux États-Unis, spécialiste reconnu mondialement pour ses travaux sur le comportement des colonies sauvages d'abeilles à miel. L'étude détaille les mécanismes biologiques qui ont permis aux populations particulièrement pures d'abeilles noires de Groix de cohabiter avec l'acarien parasite *Varroa destructor* qui, presque partout ailleurs, décime les colonies quand elles ne sont pas soignées par les apiculteurs. L'article scientifique a été publié en 2024. Le Dr. Pettis s'est également vu confier, avec le Dr. Fabrice Requier, chercheur au sein du laboratoire UMR EGCE de l'Université de Poitiers, l'étude des colonies sauvages d'abeilles à miel présentes dans le Parc national de la Vanoise et le Parc national de forêts.

► Pour **protéger les abeilles locales**, POLLINIS a lancé une étude scientifique destinée à faire cohabiter les abeilles domestiques et le parasite *Varroa destructor* sans traitement acaricide. Cette étude a été lancée en partenariat avec plusieurs conservatoires de l'abeille noire membres de la FedCAN (Fédération européenne des conservatoires

de l'abeille noire), parmi lesquels le CETA de Savoie à Saint Martin-de Belleville et dans le Parc national de la Vanoise, le CETA de l'Orne, le conservatoire de l'Île-de-France (CANIF) et celui des Combrailles en Auvergne (CANEK).

► Pour **évaluer l'impact sur les abeilles de la contamination** de l'environnement par les pesticides, POLLINIS travaille avec le laboratoire « *Santé et comportement des abeilles* » de l'Université de Turin. Après un travail d'analyse d'échantillons prélevés par l'association, l'équipe se concentre sur l'exploitation des données relatives aux fleurs et aux sols. Ces données seront utilisées pour modéliser précisément les risques encourus par les pollinisateurs face aux pesticides

POLLINIS est également membre ou partie prenante d'organisations internationales ou de comités consultatifs mis en place pour faire évoluer les politiques publiques sur des enjeux qui concernent directement. L'association prend ainsi part :

► à l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, et au comité français de cette institution, qui réunit à travers le monde des organisations de défense de l'environnement, plus de 1 300 membres et un réseau fort de 15 000 experts ;

► à l'EU Biodiversity Platform, une plateforme européenne dont le rôle est de conseiller la Commission sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Dans le cadre du groupe de travail sur les pollinisateurs, POLLINIS met ses compétences au service d'initiatives dans le domaine de la conservation de ces espèces ;

► à l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques – l'équivalent du GIEC pour la biodiversité) où POLLINIS a été invitée en tant qu'observatrice ;

► au comité consultatif de l'EFSA, l'autorité européenne de sécurité des aliments qui oriente les décisions politiques liées aux pesticides, auquel POLLINIS apporte son expertise sur l'évaluation des pesticides et les pollinisateurs ;

► aux comités de dialogue biotechnologies et produits phytopharmaceutiques de l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans lesquels POLLINIS défend l'idée d'une stricte réglementation et d'une évaluation scientifique robuste de leurs effets.

► au GDR Pollinéco, un réseau des unités de recherche françaises et francophones en écologie de la pollinisation, afin d'en améliorer la compréhension.

Chez l'abeille *Apis mellifera*, un pollen polyfloral peut accroître la résistance face aux facteurs de stress, tels que les pesticides ou les pathogènes. À l'inverse, la raréfaction des ressources florales peut fragiliser les pollinisateurs. Préserver la diversité des fleurs permet d'offrir des habitats propices au renforcement de leurs défenses immunitaires. POLLINIS a élaboré des guides listant les différentes espèces végétales bénéfiques aux butineurs - téléchargeables gratuitement sur le site pollinis.org.



3. BILAN FINANCIER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET COMMENT ELLES SONT UTILISÉES

RESSOURCES

Dons privés	2 189 174 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	10 382 €
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 808 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	2 201 634 €

EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	869 725 €
Études, recherches et projets	664 051 €
Frais de collecte de fonds	211 746 €
Frais de structure et administration	311 465 €
Résultat (excédent)	144 647 €
TOTAL	2 201 634 €

NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONS DES PARTICULIERS

L'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Elle n'accepte aucune contribution d'entreprise représentant des intérêts politiques ou économiques qui pourraient interférer avec son action, ni aucune subvention publique. Ce choix garantit la totale indépendance de POLLINIS vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

Ces ressources vont permettre à POLLINIS de :

- multiplier les actions d'alerte et de mobilisation du public sur les risques que font peser les nouvelles techniques génomiques et les pesticides génétiques sur l'environnement, l'agriculture et les consommateurs ;
- financer le travail de recherche indispensable pour exposer les stratégies des lobbys de l'agrochimie qui entendent poursuivre quoi qu'il en coûte la commercialisation de leurs produits chimiques et génétiques ;
- poursuivre ses recours en justice, contre les institutions françaises et européennes pour faire respecter les lois protégeant les citoyens et leur environnement des

pratiques délétères de l'industrie, et engager de nouvelles poursuites contre chaque faille du système d'évaluation des risques des pesticides ;

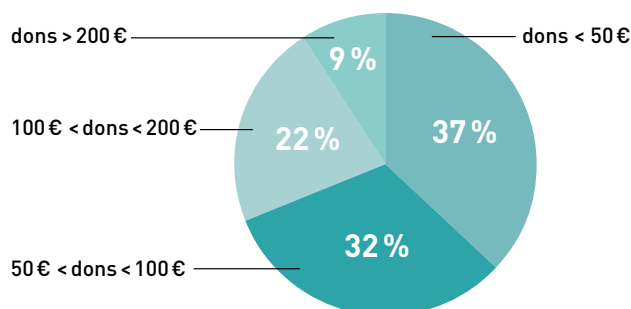
- renforcer les études scientifiques établissant un état des lieux des pollinisateurs sauvages et les abeilles mellifères vivant à l'état sauvage, pour pouvoir mieux les protéger et développer la recherche sur la contamination généralisée des écosystèmes par les pesticides chimiques et ainsi concevoir des stratégies d'atténuation ciblées ;
- porter la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions européennes et en renfort des différentes coalitions d'organisations en France et en Europe qui luttent pour en finir avec les pesticides chimiques et génétiques ;
- renforcer ses moyens d'actions scientifiques et juridiques, et ses campagnes d'alerte pour faire connaître et reconnaître ces enjeux cruciaux aux yeux de tous.

CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE

En 2025, le montant total des dons reçus par l'association demeure particulièrement stable, avec une légère baisse de 1,25 % par rapport à l'année précédente. Cette stabilité des dons est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de diminution du nombre de donateurs, qui s'établit à 26 155 personnes en 2025 contre 26 701 en 2024 (-2 %). La contribution annuelle moyenne par donateur progresse légèrement, passant de 83 € en 2024 à 83,7 € en 2025. Cette évolution a permis de compenser en grande partie la baisse du nombre de donateurs et de préserver un niveau de ressources très proche de celui de l'année précédente. Cette fidélité et cette confiance renouvelée reflètent l'intérêt constant porté aux actions menées par l'association. Tout au long de l'année, POLLINIS a poursuivi et renforcé ses travaux de plaidoyer et de mobilisation : actions politiques, recours en justice, études scientifiques, enquêtes et campagnes de sensibilisation ont permis de défendre efficacement la biodiversité et les pollinisateurs.

À noter : 69 % des dons reçus par POLLINIS sont inférieurs à 100 euros. Chaque contribution est donc très importante et fait la différence dans les actions et combats que nous menons ensemble, aussi modeste soit-elle. Depuis les débuts de POLLINIS, c'est notre nombre qui fait notre force.

Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année



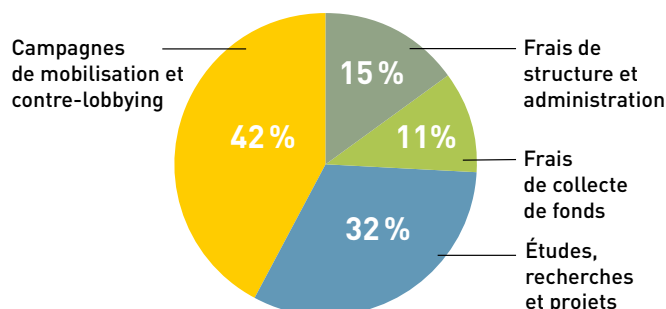
LA BONNE UTILISATION DES DONNS

En 2025, POLLINIS a poursuivi ses efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Grâce à cette gestion rigoureuse, plus de 74 % des ressources de l'association – une proportion en hausse par rapport aux années précédentes – ont été consacrées directement à ses missions d'intérêt général : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, reconstruire pour eux un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain afin d'évaluer la contamination aux pesticides des aires protégées en France.

11 % des ressources ont été investies dans la collecte de fonds, car la capacité de POLLINIS à agir efficacement repose intégralement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés. Les 15 % restants ont été affectés aux principaux postes de dépenses organisationnelles : conseil RH et juridique, comptabilité, équipements, fournitures... autant de postes indispensables au bon fonctionnement de l'association et à la mise en œuvre de ses actions.

Répartition des emplois



COMPTE DE RÉSULTAT

Dons privés	2 189 174 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	10 382 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 199 826 €
Charges d'exploitation	2 056 987 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 056 987 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	142 839 €
Produits financiers	1 808 €
Produits et charges exceptionnels	0 €
RÉSULTAT COURANT	144 647 €
EXCÉDENT OU PERTE	144 647 €

CE TABLEAU PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET LA SOMME DES DONNS ET DES MOYENS FINANCIERS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 144 647 euros (6,6 % des recettes) avec des charges d'exploitation qui s'élèvent à 2 056 987 euros (+ 4,7%). Grâce à une gestion rigoureuse et aux efforts soutenus de toute l'équipe, l'association continue donc de pouvoir remplir ses missions, libre de toute subvention publique ou privée, et affectera cet excédent à un fonds de réserve qui permettra de faire face à d'éventuelles difficultés passagères.

BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU PRÉSENTE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	13 935 €
ACTIF IMMOBILISÉ	13 935 €
Créances	10 441 €
Trésorerie	1 012 298 €
ACTIF CIRCULANT	1 022 739 €
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 036 674 €

BILAN PASSIF

Report à nouveau	421 986 €
Réserves	271 197 €
Résultat de l'exercice	144 647 €
FONDS ASSOCIATION	837 830 €
Dettes fournisseurs	22 713 €
Dettes autres	176 131 €
DETTES	198 844 €
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 036 674 €

UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a fait certifier tous ses comptes chaque année depuis sa création en 2012 par un commissaire aux comptes assermenté par l'État. Cette année encore, cette certification a été accordée sans réserve par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise et sa rigueur dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, ne reçoit aucune subvention publique, aucun don d'entreprise qui pourrait compromettre son indépendance, et n'est impliquée dans aucune activité lucrative commerciale : **POLLINIS ne dépend que des dons des citoyens engagés et solidaires de ses combats.**



CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

Les comptes attestent que les ressources de l'association sont assurées à près de 100 % par les dons des citoyens qui soutiennent ses actions. Le petit reliquat est assuré par la vente des affiches et du matériel pédagogique destinés aux écoles et au grand public. Ses affiches sont vendues à un prix permettant uniquement à POLLINIS de couvrir ses frais. L'association n'est engagée dans aucune activité lucrative. Elle a pour principe strict de ne jamais échanger, diffuser ou revendre les données des citoyens qui s'engagent à ses côtés. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions que l'association mène en leur nom.

Pour gérer l'envoi des très nombreux e-mails envoyés par POLLINIS, et organiser les formulaires sécurisés permettant de signer une pétition ou de soutenir financièrement l'association, POLLINIS fait appel à des prestataires spécialisés. Ces prestataires ne sont évidemment pas propriétaires des données recueillies auprès des sympathisants de l'association, et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ces professionnels spécialisés permettent en revanche à POLLINIS de garantir à ses sympathisants un hébergement sécurisé de ces données,

qui sont automatiquement cryptées et régulièrement sauvegardées, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) et le Règlement général sur la protection des données (règlement européen RGPD).

POLLINIS est une association Don en Confiance, organisme de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons. À ce titre, POLLINIS se soumet volontairement et annuellement au contrôle de cet organisme qui lui délivre la reconnaissance « **Don en Confiance** ». Cette reconnaissance implique le respect de cinq principes fondamentaux : **respect du donateur ; transparence ; recherche d'efficacité ; probité et désintéressement ; éthique et responsabilité sociétale et environnementale.**



Conformément aux exigences de Don en confiance, POLLINIS édite et publie pour ses donateurs sur son site Internet un document, « *L'Essentiel* », qui donne une vision synthétique de l'association, de ses principales données comptables et de ses réalisations majeures de l'année.

Tous les rapports d'activités, bilans comptables complets et certifiés, rapports spéciaux du commissaire aux comptes, sont également disponibles sur www.pollinis.org, à la rubrique « *Nous connaître* ».

MOT DOUX D'UNE DONATRICE...

« Bonjour à toute l'équipe de POLLINIS,

Je vous écris simplement pour vous adresser un message de soutien sincère et de gratitude profonde. Dans un monde où tant de voix restent silencieuses face à la destruction du vivant, la vôtre est essentielle, courageuse et lumineuse.

Votre engagement pour la protection des abeilles et des pollinisateurs, pour une agriculture respectueuse du vivant, et pour un futur plus harmonieux me touche profondément. À travers vos actions, vous portez un espoir — celui d'un monde où la nature retrouve sa place, et où les humains renouent avec le respect du fragile et du sacré.

Dans ma vie personnelle, je traverse des épreuves qui me rendent encore plus sensible à la beauté du vivant et à l'importance de le défendre. Vous savoir là, actifs, engagés, constants, m'aide à garder foi en une autre voie possible. Une voie juste, libre, consciente.

Je vous adresse tout mon soutien moral. Merci d'exister, de résister, de semer. Avec gratitude et bienveillance, »

Anissa

*Je fais un don
à POLLINIS :*



À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

- **Autrice** : Hélène Angot
- **Travail graphique** : Pia Desoutter



POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org 

POUR NOUS SUIVRE



CONTACT

Margaux Beaudier
margauxb@pollinis.org
01 40 26 40 34
10 rue Saint-Marc
75002 Paris



POLLINIS EST UNE ONG INDÉPENDANTE, FINANCÉE EXCLUSIVEMENT PAR LES DONS DES CITOYENS, QUI SE BAT POUR LA PROTECTION DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS SAUVAGES EN MILITANT NOTAMMENT POUR UN MODÈLE AGRICOLE SANS PESTICIDE EN EUROPE. 10 RUE SAINT MARC, 75002 PARIS